

SÉJOUR D'HIVER À LA MONTAGNE 2027

DU 19 AU 27 FÉVRIER

DU 25 FÉVRIER AU 5 MARS

140
JEUNES
DE 12 À
14 ANS

Italie
Roccaforte
Mondovi

AU PROGRAMME



Ski de piste



Snowtubing



Jeux de neige



Passage des tests

Pour une meilleure organisation merci de nous retourner le bulletin de pré-inscription ci-dessous avant le **20 novembre 2026** au siège de la Communauté de communes du Pays de Mormal : 18 rue Chevrav 59530 LE QUESNOY ou par mail servicejeunesse@cc-paysdemormal.fr

Tél : 03 27 09 04 67

www.cc-paysdemormal.fr

QUOTIENTS FAMILIAUX

De 0 à 400

De 401 à 700

De 701 à 1000

De 1001 à 1200

De 1201 à 1500

De 1501 à 2000

2001 et +

TARIFS

60 €

83 €

225 €

240 €

370 €

400 €

420 €

Le tarif comprend :

Le transport, l'hébergement en pension complète, l'encadrement par des moniteurs de ski, la location de skis, des chaussures et des casques ainsi que les remontées mécaniques + rapatriement sanitaire / assurance

Les prérequis pour le voyage à l'étranger

La carte d'identité et la carte européenne d'assurance maladie sont OBLIGATOIRES

Pour éviter tout désagrément, veuillez faire votre carte européenne de santé et vérifier la validité de votre carte d'identité

Autorisation de sortie du territoire OBLIGATOIRE (fournie par nos soins) avec photocopies carte d'identité des responsables du mineur.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION - SÉJOUR D'HIVER 2027

Nom et prénom de l'enfant : Date de naissance :

Téléphone où l'on peut vous joindre* : Nom de la personne à contacter :

Adresse : Code postal :

Ville : Date :

Mail : Signature des parents : (Obligatoire)



Un bulletin et un séjour par enfant

* inscription automatiquement annulée si contact téléphonique impossible.

La communauté de communes du Pays de Mormal se réserve le droit d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou si les évolutions réglementaires empêchent la tenue de ce type d'activités. Pour des raisons logistiques, le Pays de Mormal a décidé d'engager les pré-inscriptions pour son séjour ski. En cas de dégradation des mesures sanitaires et des décisions gouvernementales, le Pays de Mormal se réserve le droit d'annuler les séjours.